

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 22 décembre 2022 L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
30 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Votants : 26

Secrétaire de séance :
Maryvonne OGER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Jean-Marc BOUHOURS à Éliane RENOARD, Émily CHATELLIER à Jean-Pierre THIOT, Valérie FOUCHER à Thierry BAILLEUX, Nathalie LE ROUX à Emmanuel HAMON, Fabienne LEMONNIER à Anne-Marie JANVIER, Marie-Ange MARGUERITE à Régis BOUGLÉ, Nicolas MOREL à Chantal PLACÉ et Claire QUINTON à Stanislas SALMON.

Absente excusée : Guyène THIBAudeau

A l'ouverture de la séance, les conditions de quorum sont réunies. On compte 18 présents, 8 pouvoirs, soit 26 votants.

SPORT – VIE ASSOCIATIVE

PLAN DE RELANCE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DÉPÔT DE DOSSIER DE SUBVENTION POUR LE COMPLEXE SPORTIF

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2022-SVA-09-05

Annexe 1 :  Rapport d'audit énergétique (2 documents)

L'Agence nationale du sport (ANS) est en charge du déploiement du programme de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs dans le cadre d'un plan de relance mis en place en 2021 et renouvelé pour les années 2022 et 2023. Une partie de l'enveloppe des crédits disponibles pour ce plan est gérée au niveau des préfets de région.

Au début du mois d'octobre 2022, les maires du département ont été informés par la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) de la Mayenne qu'aucun projet pouvant relever de ce financement n'avait été remonté au niveau régional, et qu'ils étaient donc invités à prendre contact avec le SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour tout projet potentiel.

C'est ainsi que le contact a été rapidement pris avec le SDJES pour vérifier l'éligibilité du projet de rénovation énergétique et thermique du complexe sportif de la commune sachant que, par ailleurs :

- Les travaux doivent tendre vers une économie d'énergie de 30% par rapport à la consommation initiale de l'installation ;
- Le seuil minimal de demande de subvention est fixé à 100 000€ et le maximal à 500 000€ ;
- L'apport du porteur de projet doit être de 20% minimum du coût total du projet ;
- Le dossier de candidature doit être constitué avant le 31 décembre 2022.

Aussi, l'audit énergétique du complexe sportif, imposé pour le dossier de candidature, et réalisé par le bureau d'études LCA, a rendu 2 rapports les 14 et 23 décembre 2022 avec des préconisations et une proposition de 5 scénari pour le bâtiment principal et 1 scénario pour la salle des Rosiers.

Rappelant les obligations du décret tertiaire s'appliquant aux collectivités notamment pour tout bâtiment au-delà de 1 000 m² avec des objectifs drastiques de réduction de consommation d'énergie à savoir, 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, il est donc proposé de retenir le scénario le plus exigeant, hors panneaux solaires, et le plus performant en termes d'économie d'énergie qui conduirait à un gain en énergie primaire de 48,9 %.

Le descriptif des travaux à réaliser pour la rénovation énergétique de l'ensemble du complexe sportif et le plan de financement associé seraient les suivants :

DÉPENSES	€ H.T.	RECETTES	€
Travaux	309 355,00 €	Plan Relance ANS (80 %)	296 980,00 €
<i>Isolation par l'extérieur de la partie bardée et remplacement des vitrages de la salle polyvalente</i>	72 078,00 €	Autofinancement	74 246,00 €
<i>Parpaing enduit et remplacement de l'ensemble vitré de la façade hall et salle réunion</i>	17 091,00 €		
<i>Isolation par l'extérieur de la partie bardée et remplacement du vitrage de la salle judo</i>	22 261,00 €		
<i>Isolation des faux plafonds</i>	44 574,00 €		
<i>Remplacement des chassis de toiture</i>	8 440,00 €		
<i>Installation d'une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire</i>	45 322,00 €		
<i>Remplacement des convecteurs électriques anciens par des panneaux rayonnants</i>	1 355,00 €		
<i>Remplacement des luminaires existants dans le bâtiment principal par des luminaires à LED</i>	61 274,00 €		
<i>Remplacement des luminaires existants dans la salle des Rosiers par des luminaires à LED</i>	36 960,00 €		
Etudes et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	61 871,00 €		
TOTAL	371 226,00 €	TOTAL	371 226,00 €

Mme RENOUARD et M. HAMON déplorent que les documents n'aient pas été transmis plus tôt, notamment le rapport d'audit énergétique de la salle des Rosiers.

M. le Maire répond que ce 2^{ème} document, qui n'a été adressé au maire que le 23 décembre 2022, et avec la période de congés entre les 2 fêtes de fin d'année, n'a pu être transmis que dans la matinée du 29 décembre, mais qu'en même temps, cette partie du rapport d'audit était très simple à comprendre avec un seul scénario préconisé pour la salle des Rosiers.

M. le Maire ajoute que cet appel à projet (AAP) pouvait également concerner la réfection de la toiture du complexe sportif, en y ajoutant notamment des panneaux solaires, mais entre octobre 2022, date de la prise de connaissance de l'AAP, et décembre 2022, le temps était trop court pour lancer une étude

complète au niveau de la toiture et l'étude existante sur cette toiture datant de 2019 et décrivant une structure de toiture avec des déformations importantes.

Pour **M. HAMON**, il faudrait prévoir une étude sur les panneaux solaires pour la toiture du complexe sportif.

M. le Maire ajoute que la réponse à l'AAP est attendue pour la fin du mois de janvier 2023 et que, si notre dossier était retenu, les travaux seraient planifiés pour le 2^{ème} semestre 2023. Et aussi qu'il faudrait réétudier et effectuer un choix concernant les travaux à réaliser si la subvention accordée n'était pas au niveau attendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet exposé ci-dessus ainsi que le plan de financement associé ;

AUTORISE le maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Agence nationale du Sport, au titre du plan de relance pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs, d'un montant global de 296 980 € et à signer tout acte ou document concernant ce dossier ;

PRÉCISE que le projet ne tient dans sa globalité que sous réserve d'un accord sur le montant de subvention demandé et que ces dépenses seront inscrites au budget principal 2023.

Fin de séance à 19h15

Le maire,
Jean-Pierre THIOT



A blue circular official stamp of the Municipality of L'Huilerie, Mayenne, is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

Le secrétaire de séance,
Maryvonne OGER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Oger', is written over a horizontal line.